

Programme pédagogique  
AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES  
RESEAUX

**La formation est effectuée en PRESENTIEL**

**PUBLIC (y compris les personnes porteurs d'handicap) \***

Tout public  
Groupe de 4 à 10 stagiaires

\*Pour les personnes porteurs d'handicap ils devront prendre contact avec le formateur préalablement afin de vérifier que toutes les conditions sont réunies pour un suivi optimal de la formation avant tout engagement.

**PRÉ-REQUIS**

Aucun

**DURÉE**

7 heures

**MATÉRIEL**

Salle adaptée / paperboard / moyens audiovisuels : tablette tactile + connexion internet

**RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Livret fourni par l'organisme

**DATES ET LIEU**

cf. convention de formation

**MODALITES D'INSCRIPTION**

Site internet / par mail / par téléphone

**OBJECTIF**

Les compétences acquises par un salarié intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux sont « validées » par une AIPR.

**ÉVALUATION**

L'évaluation est définie par un examen de compétences par un QCM AIPR lors de la fin de la session afin de définir si le salarié sera validé ou non

**PLANIFICATION**

En Intra : dates/horaires et lieu au choix de l'entreprise  
En Inter : voir planning inter-entreprises

**TARIFICATION :**

Sur devis

**NOTRE SITE**

<https://prevformation.re>

**CONTENU :**

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
  - La réglementation DT-DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR ( Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Evaluation
  - Définitions et glossaire
  - Les différents acteurs de la réforme DT- DICT
- Les types de réseaux concernés ( DT-DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Evaluation
  - L'exécution des travaux :
  - Le marquage-piquetage – Evaluation
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU » - Evaluation
  - Application du « guide technique » - Evaluation
  - La reconnaissance sur le terrain – Evaluation
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier ... - Evaluation

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE**

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues.  
Mise en application pratique effectuées par chaque stagiaire.  
Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage

**MOYEN PÉDAGOGIQUE**

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.  
Supports de formations remis : Livrets récapitulatifs

**DEBOUCHES**

Les compétences acquises par un salarié intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux se concrétisent par l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) que lui délivre son employeur.